

# COUPE VERCAEMER

## 2019/2020

La **Coupe Vercaemer** concerne les catégories **U15, U13 et U11** Masculins et Féminins.

### Art. 1

1.1 Les clubs désirant participer à la **COUPE A. VERCAEMER** devront engager les équipes pour le **31 OCTOBRE 2019** à l'aide de l'imprimé qui leur sera envoyé. Un premier récapitulatif des engagements sera transmis aux clubs aux fins de vérification. **CE CONTROLE EST OBLIGATOIRE**. Après réception du RECAPITULATIF DEFINITIF, **AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE**, quelque soit le motif du retard.

1.2 Chaque équipe devra présenter une liste des joueurs(ses) participant à la Coupe Vercaemer. L'engagement d'un nouveau joueur en cours de compétition est soumis à autorisation de la commission Coupe Vercaemer.

### Art. 2

2.1 Les équipes qui évoluent dans les championnats Nationaux ou Régionaux ne sont pas admises dans cette compétition.

2.2 Les joueurs (ses) d'une équipe éliminée ne pourront pas renforcer une autre équipe pour le reste de la compétition **quelle que soit la catégorie, que les joueurs (es) soient surclassés(es) ou non**.

2.3 Un club qui engagera plusieurs équipes dans une même catégorie devra les personnaliser. Les listes (établies sur les imprimés spécifiques à la Coupe Vercaemer figurant sur le site) devront parvenir avant la première rencontre avec un numéro d'équipe et le niveau de l'équipe en championnat. En cas de non-respect des listes personnalisées, une pénalité financière de 45 euros sera appliquée.

2.4 Les listes personnalisées qui ne seront pas établies sur l'imprimé spécifique feront l'objet d'une pénalité financière de **15 euros**.

### Art. 3

3.1 La rencontre aura lieu sur le terrain de l'équipe évoluant dans la division la plus basse.

3.2 Dans le cas où les deux équipes en présence jouent dans la même division, la rencontre aura lieu sur le terrain du club sorti en premier lors du tirage.

3.3 Les rencontres auront lieu sur le terrain du club premier nommé jusqu'aux demi-finales incluses.

3.4 Les rencontres auront lieu suivant la **FORMULE HANDICAP**. Le barème des handicaps à appliquer sera décidé lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité Directeur du district.

3.5 La CSDT programmera les rencontres, des dérogations gratuites peuvent être accordées, **si ces dernières sont demandées dans les 7 jours après réception du tirage du tour de COUPE**. Elles doivent être adressées par E-MAIL au club adverse et à :

**[dterrien59@orange.fr](mailto:dterrien59@orange.fr)**

3.6 Le club accordant doit signifier son accord ou son refus dans les **5 jours** au secrétariat du district.

3.7 La demande de dérogation sera refusée si la demande n'est pas faite dans les 7 jours suivant la date d'envoi du tirage par le secrétariat du **DISTRICT**, et la date proposée pour la rencontre doit se situer **IMPERATIVEMENT** en avancé.

#### Art. 4

Participation des joueurs(ses) :

4.1 de **U15 à U11** même règlement que le championnat.

4.2 en **U13 M et U11 M** - le nombre minimum de joueurs est fixé à **7**. Dans le cas contraire la rencontre sera déclarée **PERDUE**. **Tous les joueurs doivent participer au minimum à 1 période entière.**

4.3 en **U13 F et U11 F** - afin de faciliter l'accès à la coupe à un nombre maximal de joueuses, le nombre minimum est fixé à **5 pour les équipes ayant moins de 8 licenciées dans ces catégories à la date de la rencontre.** ( Un nombre maximal de joueuses doit participer à la rencontre).

#### Art. 5

5.1 **Les tours de coupe auront lieu aux dates suivantes :**

**Les 11/12 janvier 2020**

**Les 29 février/ 1er mars 2020**

**Le 18 mars 2020 ( tour supplémentaire pour les catégories de plus de 32 équipes )**

**Les 11/12 avril 2020**

**Les 9/10 mai 2020 (demi-finales)**

**SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 MAI 2020: FINALES**

**Les clubs doivent enregistrer ces dates dès le début du championnat afin de limiter les demandes de dérogations.**

5.2 Lors des demi-finales et finales, aucune dérogation ne sera accordée.

5.3 Une équipe déclarant forfait

aux 32 èmes sera pénalisée d'une <b>pénalité financière de</b>	<b>15 euros</b>
aux 16 èmes.....	<b>30 euros</b>
aux 8èmes.....	<b>45 euros</b>
aux 1/4.....	<b>60 euros</b>

5.4 Une équipe déclarant Forfait en demi-finale ou en finale sera pénalisée d'une **pénalité financière de 150 €.**

#### Art. 6

6.1 La coupe se jouera par élimination directe, en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire une ou des prolongations seront jouées selon les indications ci-dessous (6.6).

6.2 La composition des rencontres sera établie par tirage au sort jusqu'aux demi-finales incluses.

6.3 Les finales se joueront sur terrain attribué par le comité directeur du DT.

6.4 Il sera joué autant de prolongations que nécessaire pour arriver à un résultat positif.

6.5

**DUREE DES RENCONTRES :**

**U15** 2 x 16 ' effectives

**U13** 4 x 7' effectives

**U11** 4 x 6' effectives

6.6

**DUREE DES PROLONGATIONS :**

**U15** 5 ' effectives

Renouvelable

**U13**            3 ' effectives  
Renouvelable  
**U11**            3 ' effectives  
Renouvelable

#### **Art. 7**

##### **FINALES :**

- 7.1 Pour participer à la finale, les joueurs(ses) doivent avoir effectué au **minimum 50% des rencontres après leur date de qualification.**
- 7.2 En **U13 et U11**, les équipes qualifiées doivent présenter au minimum **7** joueurs(ses) sous peine de match perdu.
- 7.3 **Le club qui n'observera pas les article(s) çï-dessus sera exclu pour 1 an de cette compétition.**
- 7.4 **Tout club déclarant forfait lors de la finale sera exclu pour 1 an de cette compétition**
- 7.5 Lors des **FINALES**, en cas de réclamation d'une des équipes, une cellule d'urgence composée des membres du Comité du District présents prendra une décision qui sera sans appel.

#### **Art. 8**

##### **LICENCES MANQUANTES**

Lors d'une rencontre de Coupe A. VERCAEMER, la vérification des licences des joueurs et des entraîneurs doit être effective et opérée par l'arbitre.

En cas de licence manquante, l'arbitre doit le signaler au dos de la feuille de marque après s'être assuré de l'identité (pièce avec photo) du joueur ou de l'entraîneur.

**Sans pièce d'identité AVEC photo, la participation à la rencontre est interdite.**

Avant chaque rencontre, toute personne inscrite sur la feuille de marque (joueur(se) - entraîneur - marqueur - chronométrateur - responsable de salle) doit être licenciée pour la saison en cours et en possession de sa licence.

La pénalité financière prévue devra être versée par le club défaillant au trésorier dès réception de la fiche comptable mensuelle.

#### **Art. 9**

##### **PERSONNALISATION DES EQUIPES**

Vous avez engagé plusieurs équipes d'une même catégorie en Coupe VERCAEMER. En application de l'article 2-3 du dit règlement, il est indispensable de personnaliser ces équipes.

##### **RAPPEL DES PRINCIPES A RESPECTER**

Un joueur(se) ne peut être listé pour plusieurs équipes même de catégories différentes.

Toute élimination de l'équipe entraîne l'élimination du joueur(se) inscrit sur la feuille de marque, même s'il n'a pas participé à la rencontre.

En cas d'un championnat en deux phases, la **référence du jeu** pour la participation des joueurs(ses) et l'attribution du nombre de points de handicap est le championnat **2<sup>ème</sup> phase**.

La composition des équipes en Coupe VERCAEMER est indépendante de celle des championnats.

##### **ATTENTION**

C'est le niveau de jeu en championnat, des joueurs(ses) inscrits sur les listes d'engagement, qui fixera le niveau de jeu en Coupe VERCAEMER, même si ces joueurs(ses) ne sont pas brûlés en championnat.

La vérification de participation se faisant à posteriori, tout manquement aux présentes règles entraînera la disqualification immédiate de l'équipe concernée.

Tout nouveau joueur(se) ne peut être intégré qu'au niveau où il évolue en championnat ou à un niveau supérieur à ce dernier.

**Il est rappelé qu'aucun joueur(se) évoluant en championnat national ou/et régional ne peut participer à la Coupe VERCAEMER, qu'il soit « brûlé » ou non, qu'il soit dans sa catégorie d'âge ou surclassé.**

**Dans les catégories U15 et U13**, les clubs ayant une équipe qui évolue en **championnat national ou régional** pourront engager leurs équipes qui évoluent en **championnat départemental ou district** dans la même catégorie.

Un contrôle des feuilles de marque rigoureux sera effectué et en cas de **non-respect de cette règle**, **les sanctions çï-après seront appliquées :**

- **élimination** de l'équipe
- **interdiction** pour le club d'engager ses équipes l'année suivante en **Coupe Vercaemer**
- pénalité financière de **200 euros**

Pour toute explication complémentaire relative au niveau de championnat ou tout autre point du règlement, il appartient au club de prendre contact par mail auprès du District Terrien (dterrien59@orange.fr) ou de la responsable de la coupe Vercaemer ( moreausr@aol.com )avant la 1ère journée de la Coupe VERCAEMER afin d'éviter une élimination après match.

#### **Art. 10**

**La feuille de marque sera transmise par l'équipe recevante, PAR E.MARQUE, dans les 24h qui suivent la rencontre sous peine de pénalité financière.**

**Le résultat doit être enregistré sur FBI dès la fin de la rencontre.**

**Un résultat non transmis, dès la 1<sup>ère</sup> journée, sera pénalisé d'un droit comme le prévoient les dispositions financières de la saison 2019/2020.**

#### **Art. 11**

##### **POINTS DES HANDICAPS COUPE A. VERCAEMER**

##### **Catégorie U15 M**

Equipe en/joue contre	<b>D5</b>	<b>D4</b>	<b>D</b>
<b>D6</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
<b>D5</b>		<b>10</b>	<b>20</b>
<b>D4</b>			<b>10</b>
<b>D</b>			

##### **Catégorie U15 F**

Equipe en/joue contre	<b>D5</b>	<b>D4</b>	<b>D2</b>	<b>D</b>
<b>D6</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>40</b>
<b>D5</b>		<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
<b>D4</b>			<b>10</b>	<b>20</b>
<b>D2</b>				<b>10</b>
<b>D</b>				

Catégorie **U13 M – U13 F**

Equipe en/joue contre	<b>D5</b>	<b>D4</b>	<b>D2</b>	<b>D</b>
<b>D6</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>40</b>
<b>D5</b>		<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
<b>D4</b>			<b>10</b>	<b>20</b>
<b>D2</b>				<b>10</b>
<b>D</b>				

Catégorie **U11 M – U11 F**

Equipe en/joue contre	<b>D5</b>	<b>D4</b>	<b>D2</b>	<b>D</b>
<b>D6</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>40</b>
<b>D5</b>		<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
<b>D4</b>			<b>10</b>	<b>20</b>
<b>D2</b>				<b>10</b>
<b>D</b>				

La responsable de la coupe VERCAEMER

Nadine MOREAU

Le secrétaire du district TERRIEN

Jean-Michel BRANDT